



GUIDE METHODOLOGIQUE

REALISATION DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE REGLEMENTAIRE

Version 1

2016

REALISATION :
Elodie Péchenart
CTMNC, 17 rue Letellier 75726 Paris Cedex 15
www.ctmnc.fr
Tél. + 33 (0)1 45 37 77 65
@ : pechenart.e@ctmnc.fr

Sommaire

INTRODUCTION	4
0. AVANT PROPOS	6
0.1. LE BILAN GAZ A EFFET DE SERRE EN DEUX MOTS	6
0.2. COMPLEMENTARITE ENTRE L'APPROCHE SITE ET L'APPROCHE PRODUIT	6
1. ENJEUX POUR LE SECTEUR	6
1.1. ENJEUX REGLEMENTAIRES ET NORMATIFS	6
1.2. CHIFFRES CLES	8
1.3. PISTES DE REDUCTION POUR LE SECTEUR	8
2. QUI DOIT REALISER UN BILAN GESR ?	9
2.1. ENTITES CONCERNEES PAR LE BILAN GES REGLEMENTAIRE	9
2.2. QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE MORALE ?	9
2.3. COMMENT CALCULER UN EFFECTIF EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN ?	9
2.4. QUE FAIRE SI AU MOMENT DE LA MISE A JOUR IL Y A 450 SALARIES EQUIVALENT TEMPS PLEIN?	10
3. ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE	11
3.1. ANNEE DE REPORTING	11
3.2. ANNEE DE REFERENCE	11
3.3. QUAND METTRE A JOUR LE BILAN GES DE L'ANNEE DE REFERENCE ?	11
4. LES GAZ A EFFET DE SERRE PRIS EN COMPTE	12
4.1. GES A PRENDRE EN COMPTE	12
4.2. EMISSIONS DE GES BIOGENIQUES	12
4.3. COMPENSATIONS VOLONTAIRES	12
4.4. PUIITS DE CARBONE	13
4.5. EMISSIONS EVITEES	13
5. POUVOIRS DE RECHAUFFEMENT GLOBAL A PRENDRE EN COMPTE	14
5.1. POUVOIR DE RECHAUFFEMENT GLOBAL (PRG)	14
5.2. FACTEUR D'EMISSIONS (FE)	15
5.3. UTILISATION DES PRG OU DES FE ?	16
5.4. FE DE L'ELECTRICITE	16
6. PERIMETRE	17
6.1. DEFINIR LE PERIMETRE ORGANISATIONNEL	17
6.2. DEFINIR LE PERIMETRE OPERATIONNEL	17
6.2.1. Les postes obligatoires à prendre en compte	18
6.2.2. Les postes facultatifs à prendre en compte	22
6.2.3. Importance relative de chaque poste pour le secteur de la terre cuite en France :.....	27
6.3. CHOISIR ENTRE CONTROLE OPERATIONNEL ET CONTROLE FINANCIER	28
7. REALISATION DE L'EVALUATION	29
7.1. EXCLUSIONS POSSIBLES	29
7.2. COMBUSTIBLES, PRISE EN COMPTE DE KWH : KWH PCI OU KWH PCS ?	29
7.3. EXEMPLE DE CALCUL	30
8. COMMENT TRAITER LES INCERTITUDES ?	33
8.1. EXEMPLE D'UNE EVALUATION CHIFFREE DES INCERTITUDES	33
8.2. EXEMPLE D'UNE EVALUATION QUALITATIVE DES INCERTITUDES	35

9. AUTRES OBLIGATIONS	36
9.1. PUBLICATION DU BILAN D'EMISSIONS DE GES SUR LA PLATE-FORME INFORMATIQUE BEGES DE L'ADEME	36
9.2. PLAN D'ACTION	39
9.3. PERIODICITE	39
9.4. SANCTIONS	39
10. AUTRES POSSIBILITES	40
10.1. VERIFICATION PAR TIERCE PARTIE	40
10.2. REALISER LE BGES EN INTERNE OU EN EXTERNE ?	40
ANNEXE 1 : COMPARATIF DES DIFFERENTS TYPES DE BGES.....	41
ANNEXE 2 : COMPARAISON AVEC L'AUDIT ENERGETIQUE.....	42
ANNEXE 3 : COMPARAISON AVEC LE PERIMETRE DU REPORTING D'EMISSIONS GES DE LA DIRECTIVE ETS	45

INTRODUCTION

Ce guide est destiné aux ressortissants du CTMNC qui doivent réaliser un Bilan Gaz à Effet de Serre réglementaire (BGESr). C'est-à-dire aux ressortissants du CTMNC ayant plus de 500 salariés en équivalent temps plein, (voir le chapitre 2 du présent guide).

Il a pour but de compléter la méthode pour la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article L.229-25 du code de l'environnement (version 3d) de septembre 2015 (disponible à partir du lien suivant : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Art_L229-25_Methodologie_generale_version_3-d.pdf).

Attention : Une version 4 de la méthode est en cours de préparation afin d'intégrer les modifications à la réglementation apportées suite à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette version 4 ne modifiera pas sur le fond la méthode de réalisation des bilans.

Au moment de la diffusion de ce Guide CTMNC, **les changements présentés dans la méthode version 4 sont intégrés au guide CTMNC**. Vérifier la parution de cette nouvelle méthode à partir du lien suivant : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Methodologie-d-etablissement-des-bilans,24300.html>

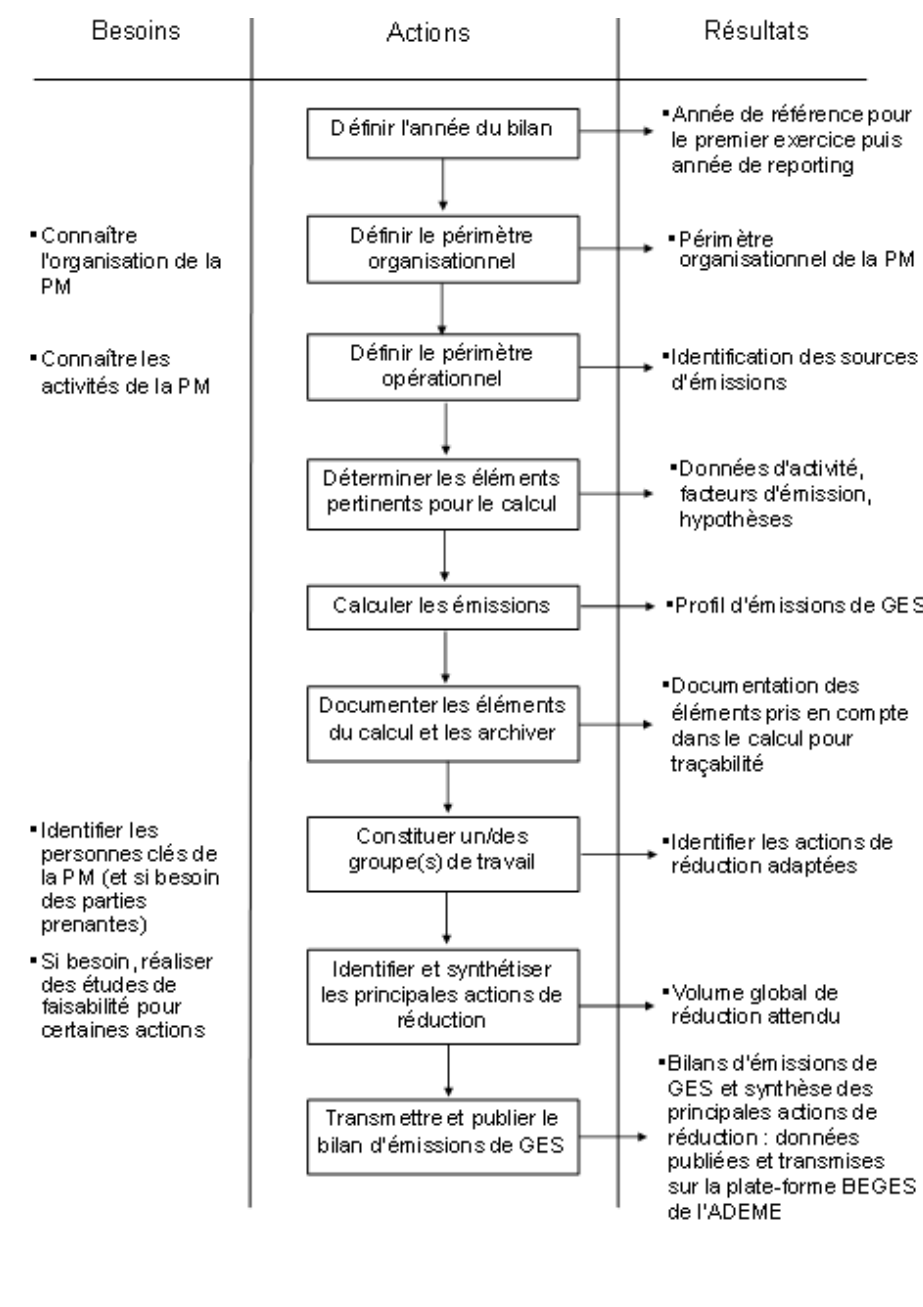
Ce guide peut aussi servir aux autres ressortissants (non soumis au BGESr) et qui souhaitent réaliser un Bilan GES.

Ce guide se concentre sur la réalisation d'un BGES réglementaire, il ne détaille pas la réalisation d'un autre type de BGES comme un bilan Carbone, un BGES selon le Green House Gases Protocol (GHG-P) ou encore un BGES selon les normes ISO 14064 et ISO 14069. Pour information, en annexe 1 du présent guide figure un tableau résumant les principales différences entre ces quatre types de BGES.

Ce guide est réalisé par le CTMNC suite à une demande de la commission environnement de la FFTB, validée par le Comité Technique et Scientifique du CTMNC. La fréquence de révision de ce document reste à déterminer, elle pourra être envisagée et prévue si une mise à jour significative de la méthode de réalisation des BGESr avait lieu.

Après un bref rappel du contexte et des enjeux pour la filière des produits de construction en terre cuite en France, ce guide précise qui est visé par l'obligation de réaliser un BGESr puis détaille les différentes étapes de réalisation d'un BGESr.

Le schéma ci-dessus synthétise les différentes étapes du BGESr :



Étapes clés de réalisation d'un bilan d'émissions de GES réglementaire et du plan d'action associé

(Source : Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement Version 4 (en cours de parution) Juillet 2016)

ATTENTION : A plusieurs reprises dans ce guide, des liens sont proposés pour renvoyer sur le site ADEME des bilans GES. Pour s'assurer que les liens fonctionnent, il est recommandé de se créer un compte utilisateur sur le site ADEME. Cette démarche est gratuite et rapide (quelques minutes).

Ce guide recommande certains choix méthodologiques, toutefois, des choix méthodologiques différents peuvent être effectués par les utilisateurs. En conséquence, les bilans GES réglementaires résultants de l'utilisation de ce guide ne peuvent être utilisés à des fins de comparaison sans avoir préalablement vérifié que d'éventuelles différences méthodologiques n'engendrent pas de biais significatifs dans les comparaisons.